

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 6 (a) de l'ordre du jour

CX/RVDF 04/15/4-Add. 1
Septembre 2004

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES DANS LES ALIMENTS

Quinzième session

Washington, DC (zone métropolitaine), (États-Unis d'Amérique), 26- 29 octobre 2004

AVANT-PROJET DE LIMITES MAXIMALES DE RESIDUS POUR LES MEDICAMENTS VETERINAIRES

OBSERVATIONS A L'ETAPE 6

Observations soumises par les États-Unis en réponse à la circulaire CL 2003/24-RVDF

ÉTATS-UNIS

Ceci répond à la circulaire CL 2003/24-RVDF qui sollicite des observations sur l'Avant-projet de limites maximales de résidus pour les médicaments vétérinaires (LMRMV) à l'étape 6. Les États-Unis apprécient l'occasion qui leur est offerte de fournir les commentaires suivants qui seront considérés lors de la prochaine 15^e session du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments.

Les États-Unis proposent les commentaires suivants :

Cefuroxime

Les États-Unis ont revu les recommandations soumises par le JECFA et soutiennent la recommandation faite lors de la 62^{ème} réunion du JECFA de retirer les LMR provisoires dans le lait de vache en raison de l'insuffisance d'informations permettant d'évaluer les résidus dans le lait de vache.

Cyhalothrine

Les États-Unis soutiennent la décision d'avancer les LMR proposées car les DJA et les LMR sont maintenant permanentes. Les États-Unis signalent que la circulaire CL 2004/17-RVDF indique que la LMR du foie des ovins est de 20 µg/kg, alors que le résumé de la 62^{ème} réunion du JECFA indique une LMR pour le foie des ovins de 50 µg/kg.

Phoxime

Les États-Unis soutiennent la recommandation faite lors de la 62^{ème} réunion du JECFA de retirer les LMR temporaires pour les tissus des bovins et le lait. Les LMR pour les ovins, porcins et chèvres sont maintenues.